RPR · ARGENT PUBLIC

Jacques Chirac

Président de la République (1995-2007) — affaire Emplois fictifs de la Ville de Paris

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Des collaborateurs payés par la mairie de Paris travaillaient en réalité pour son parti, quand il était maire.

Où en est la justice

> **Détournement de fonds publics et abus de confiance : deux ans de prison avec sursis. Premier ancien chef de l'État condamné.**

Source

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS, 15 DÉCEMBRE 2011

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales